



ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION SYNCHRONISEE - MASTERS - AQUAGYM



Dossier d'inscription EGQ saison 2016-2017

MODE D'EMPLOI

- Vous trouverez dans ce dossier d'inscription, plusieurs pages :
 - 1) Le mode d'emploi que vous consultez actuellement, suivi de la notice.
 - 2) La fiche d'inscription Adhérent 2016-2017, interactive (Utiliser ACROBAT Reader) **à fournir remplie impérativement le jour de votre inscription**
 - 3) La licence FFN, elle aussi interactive, à compléter, à signer et à rapporter avec le dossier pour tous les adhérents.
Pour l'Aquagym, cochez la case « Nager Forme Bien Etre »
Bien cocher l'autorisation parentale pour le contrôle Anti-Dopage lors des contrôles pour les nageurs mineurs pour les sections Natation et Synchro
 - 4) Les tarifs de la nouvelle saison 2016-2017
 - 5) Les Horaires de tous les groupes ainsi que diverses informations pour la rentrée (Répartition dans les groupes sur avis des entraîneurs)
 - 5) Le mode d'emploi du parrainage Aquagym ainsi que le coupon à nous ramener, en tant que parrain, avant le 31/10/2016...
 - 6) Une fiche d'information sur nos partenaires privilégiés.
- Remplissez la fiche d'inscription, **1 seule fiche par Adhérent**, en prenant soin de bien respecter les cases proposées.
- Ramenez, le jour de votre inscription votre dossier complété (uniquement la partie Adhérent), accompagné de votre **certificat médical (Sauf Aquagym, non nécessaire)**, de votre **unique enveloppe OU d'une adresse Mail VALIDE**, et de votre **paiement** (liquide, chèques bancaires, chèques Vacances). Pour les personnes bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2016 (ARS), **prévoir une photocopie de cette attestation** pour bénéficier du dispositif Pass'Jeunes 76 du Département de Seine Maritime, **ET** un chèque de caution de 60€ qui vous sera rendu courant 2017, dès la validation de votre prise en charge par le Département. **Chèque de caution du montant de la cotisation également demandé en cas de prise en charge par un dispositif communal ...**
- La partie réservée à l'administration EGQ, concernant le paiement, sera remplie avec vous le jour de votre venue, **ne surtout pas la remplir vous-même** par avance !
- Nous attirons votre attention que **tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.**
- Concernant les paiements, **1 paiement par adhérent** (ex : dans une même famille pour 2 enfants, paiement en 3 fois par chèques = non pas 3 chèques, mais 6 chèques)
- **Inscriptions Jeudi 01 et Vendredi 02 septembre, puis du Lundi 05 au Mercredi 07 septembre 2016, 17h00-19h00 au Club House de l'EGQ (Pelouse Piscine Grand Quevilly)**



Fiche Adhésion ESPADON GRAND QUEVILLY - SAISON 2016-2017



Tous les champs sont interactifs, cliquer pour les remplir (utilisez ACROBAT Reader), puis imprimez votre fiche d'adhésion complétée avant de nous la retourner. En cas de remplissage manuel (stylo), imprimer la fiche vierge, écrire nettement les infos. N'oubliez pas de signer.

Section:	NATATION	ECOLE de NATATION	PERFECTIONNEMENT	1 cours/semaine
	NATATION SYNCHRONISEE		ADULTES/MASTERS	2 cours/semaine
AQUAGYM				3 cours/semaine

AQUAGYM Créneau(x) choisi(s) : Lundi > 17h15 18h00 18h45 Mercredi > 11h15 / Jeudi > 11h45 Vendredi > 19h30 20h15

TYPE D'ADHESION (cocher) : **NOUVELLE** **RENOUVELLEMENT**

N° Adhérent : (Cadre réservé EGQ)

Etes vous issus d'un autre club FFN ? Si oui, nom du club FFN quitté : _____

IDENTITE DE L'ADHERENT (en MAJUSCULES) SEXE (Cocher) : Féminin Masculin

NOM : _____ PRENOM : _____

NE(E) LE (JJ/MM/AAAA): ___ / ___ / _____ >>>>> A la date de l'inscription, vous êtes : **MAJEUR** **MINEUR**

ADRESSE : _____

COMPLEMENT : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL 1 : _____ TEL 2 : _____ TEL PRO : _____

MAIL (minuscules) _____ @ _____

POUR LES ADHERENTS MINEURS

Je soussigné(e) Mme M _____ autorise mon enfant à pratiquer la natation au sein de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY. J'autorise le club, ses dirigeants et son personnel, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait l'état de mon enfant en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club.

POUR LES ADHERENTS MAJEURS

Je soussigné(e) Mme M _____ autorise le club, ses dirigeants et son personnel, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait mon état en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club. **Personne à prévenir en cas d'accident** **N° Tél** _____

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est disponible à la lecture lors des inscriptions, en permanence au Club House de l'EGQ, et téléchargeable sur le site web du club >> www.egq-natation.com

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY et m'engage à le respecter.

DROIT A L'IMAGE

Cette autorisation est donnée en vue de la reproduction et de l'exploitation d'images où vous figurez pour tous supports photographiques et pour tous modes de diffusion (Supports papier, journaux locaux, site web de l'Espadon, affichage piscine...). Cette autorisation et la cession du droit d'utilisation de ces images ainsi que de citer vos noms et prénoms sont faites à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 16 septembre 2016 (saison sportive). Cf. Art. 9 (L. n° 70-643 du 17 juillet 1970) Code Civil.

J'ai bien noté ce que sont les engagements du club de l'Espadon de Grand Quevilly, que les photos ne seront utilisées que dans les cadres mentionnés ci-dessus, et en conséquence (cocher):

J'autorise / Je n'autorise pas que les photos de moi-même / de mon enfant puissent être utilisées par l'EGQ.

A Grand Quevilly le ___ / ___ / _____ Signature _____

CADRE RESERVE ADMINISTRATION ESPADON						
Numéro Adhérent :			MONTANT COTISATION :		€	
SI CHEQUES BANCAIRES						
	MONTANT	TYPE	NOM	BANQUE	N° Chèque	DATE MISE EN BANQUE
1er VERSEMENT OCTOBRE 2016						
2ème VERSEMENT JANVIER 2017						
3ème VERSEMENT AVRIL 2017						
PASS'SPORT 76	Copie Attestation Rentrée Scolaire Fournie		OUI <input type="checkbox"/>	+ Chèque caution de 60€		OUI <input type="checkbox"/>
CHEQUES VACANCES ANCV			N° Adhérent Parrain		N° Adhérent Filleul	
TOTAL			Parrainage AQUAGYM >			
Pièces Fournies lors de l'inscription						
CERTIFICAT MEDICAL (Hors AQUAGYM > Non demandé) <input type="checkbox"/>				LICENCE FFN <input type="checkbox"/>		
<i>Réserve Post Inscription Adhérent</i>						
ENREGISTREMENTS >> EXTRANAT (Christine ou Fred): FAIT <input type="checkbox"/> >> FICHER ADHERENTS EGQ (Marc): FAIT <input type="checkbox"/>						

Type de la licence

- Renouvellement
 Transfert — Nom du club précédent :
 Multi-licence
 Nouvelle licence

IUF :
 (Identifiant Unique Fédéral)

Licencié

Nom :
 Prénom :
 Nationalité : Sexe (H/F) : Date de naissance : |__| |__| |__| |__| |__| |__|
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail :@..... Tél (01) :
 Tél (02) :

ACTIVITE
(plusieurs choix possibles)

FONCTION SPORTIVE
(plusieurs Choix Possibles)

FONCTION ADMINISTRATIVE
DANS LE CLUB

	Entr	Off
Natation (1).....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nat. Synchronisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plongeon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Water polo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau Libre.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nagez Forme Santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eveil (0-6 ans)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dirigeant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nagez Forme Bien-être	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Président
 Secrétaire général
 Trésorier
 Membre du bureau

Légendes

Entr. = entraîneur/éducateur
 Off. = officiel/juge/arbitre
 (1) = y compris maître

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de Natation, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex. Ces informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous vous y opposez, il suffit d'écrire à la fédération.

**Joindre le Certificat
Médical de non
Contre-indication**

En Application de l'article **R.232-52** du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases)

- Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom)
- Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

ASSURANCE

Négociation des garanties d'assurance licence en cours : les garanties minimales au dos du présent document peuvent évoluer

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « accident corporel » attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « accidents corporels » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »

- OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » comprise dans la licence FFN.
 NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,20€ TTC. Dans ce cas envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN)

Garantie complémentaire

- OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.
 NON, Je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURES

Fait à
 Le

CLUB

LICENCIÉ

ASSURANCE SAISON 2015 / 2016 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURÉS : • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM-TOM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France Métropolitaine, Corse, DOM-TOM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES : (sous réserve que ces activités soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) :

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE - Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours. Dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : **SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.**

1 / RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 43 495 914

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D (87, rue de Richelieu - 75002 Paris - SA au capital de 938 787 416 € - 542 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances)

Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75016 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00011 - APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels : Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. **Dommages matériels :** Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. **Dommages immatériels :** Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. **Sinistre :** Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. **Tiers :** Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents assurés sont tous tiers entre eux **sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.**

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :	10 000 000 € par an	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs • Dommages immatériels non consécutifs	3 050 000 € par sinistre 1 500 000 € par an	Néant 1 500 € par sinistre
DEFENSE PENALE / RECOURS	10 000 € dossier et 40 000 € an	Seuil d'intervention en recours : 200 €

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2 / INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 1784N souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirene sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. **Invalidité permanente totale ou partielle :** L'assuré est considéré en état d'invalidité permanente totale ou partielle s'il est privé définitivement de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (prælium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc...). **Barème du concours médical :** Barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquentiels utilisés en droit commun. **Enfants à charge :** Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % du tarif SS	250 % du tarif SS	300 % du tarif SS
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels	Frais réels	Frais réels
FRAIS DE 1^{ER} TRANSPORT	Frais réels	Frais réels	Frais réels
CAPITAL SANTE	2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident
Au-delà des prestations de base définies ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un Capital Santé disponible en totalité à chaque accident. Entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :			
• Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux. • Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale. • Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives). • Frais de prothèse dentaire. • En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans. • Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km. • Frais de transport des accidents pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km. • Frais de séjour médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos. • Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire. • Frais d'ostéopathie prescrits et pratiqués par un médecin praticien.			
DECES	MOINS DE 16 ANS 8 000 €	8 000 €	8 000 €
	16 ANS ET PLUS 31 000 € (16 000 € si accident hors sport)	46 000 € (16 000 € si accident hors sport)	60 000 € (16 000 € si accident hors sport)
Majoration de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti)			
INVALIDITE (pour 100% d'IPP)	61 000 € (23 000 € si accident hors sport)	90 000 € (23 000 € si accident hors sport)	130 000 € (23 000 € si accident hors sport)
INTERRUPTION DE STAGE ENF	50% d'une inscription à un nouveau stage ENF		

Exclusions : • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT : (Accord collectif n° 1784N - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Les prestations garanties sont notamment : • Le rapatriement ou le transport sanitaire. • La visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • La prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Le rapatriement, le transport du corps en cas de décès et la prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. **L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.**

4 / RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : prestations@grpmds.com

ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION :

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

Exemples d'options pouvant être souscrites	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
-	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
30 500 €	30 500 €	61 000 €	16 €/ Jour (*)	38,00 € TTC	(*)
76 250 €	76 250 €	152 500 €	38 €/ Jour (*)	89,80 € TTC	(franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation)



ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION SYNCHRONISEE - MASTERS - AQUAGYM



Nos tarifs pour la saison 2016-2017

(Valables à partir du 16 Septembre 2016 jusqu'au 15 septembre 2017)

Section (Licence FFN 35 € inclus)	1 ^{er} Enfant Habitant Gd Quevilly	1 ^{er} Enfant Hors Commune	2 ^{ème} enfant et + Habitant Gd Quevilly	2 ^{ème} enfant et + Hors Commune
NATATION COURSE	195 €	210 €	177 €	192 €
ECOLE de NATATION (7-11ans)	195 €	210 €	177 €	192 €
PERFECTIONNEMENT (12-17ans)	195 €	210 €	177 €	192 €
NATATION SYNCHRONISEE	195 €	210 €	177 €	192 €

Section (Licence FFN 35 € inclus)	Gd Quevillais 1 cours/sem	Hors Commune 1 cours/sem	Gd Quevillais 2 cours/sem	Hors Commune 2 cours/sem	Gd Quevillais 3 cours/sem	Hors Commune 3 cours/sem
AQUAGYM (Jusqu'au 31/10/16 -20€ si parrainage)	153 €	171 €	225 €	243 €	252 €	264 €
MASTERS (18 ans et +)(2 ent/sem)	186 €	207 €				
MASTERS + AQUAGYM	261 €	291 €	317 €	345 €	/	/

PAIEMENTS

Nous acceptons les règlements suivants :

Liquide - Chèques bancaires - Chèques Vacances (Montants de 10 ou 20 € uniquement) – Pass Jeunes 76 (prévoir photocopie de l'attestation CAF **EI chèque de caution de 60€**) - Contrats Partenaires Jeunes Ville de Grand Quevilly - Apports CE.

Concernant les paiements par **chèques bancaires**, ils pourront être réglés en 3 fois mais les 3 chèques devront être remis le jour de l'inscription, ou de la ré-inscription, datés de ce même jour.

Attention, 1 paiement par personne (exemple, pour **2 enfants**, paiements en **3 fois** par chèques=**6 chèques**)

NOS COTISATIONS COMPRENNENT

- Droits d'entrée inclus au Centre Nautique pour les heures d'entraînements/séances
- Cotisation de fonctionnement annuel "ESPADON"
- Licence FFN "Fédération Française de Natation" pour tous les adhérents, comprenant Assurance Responsabilité Civile, sur les déplacements et les entraînements/séances, donnant accès à réduction avec les partenaires fédéraux
- Prise en charge d'une partie des frais de déplacements pour les compétitions (*)

(*) Pour les compétitions nécessitant repas et/ou découcher à l'extérieur de l'agglomération, il sera demandé un complément de participation, suivant le niveau de la compétition concernée...

Notre site web à votre disposition >> **www.egq-natation.com**

Nous contacter par téléphone >> 02-35-67-34-43 / Par Mail >> contact@egq-natation.com

PASS JEUNES 76

Une aide financière accordée par le Département, sous certaines conditions, pour alléger le coût de la pratique sportive, culturelle et artistique des jeunes

© Dpt 76



1. Qui est concerné ?

- Les personnes résidant en Seine-Maritime
- Les enfants nés entre le 16 septembre 2000 et le 31 décembre 2010
- Les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2016 ou de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), en cours de validité et au nom de l'enfant concerné par la demande « Pass Jeunes 76 », versée par la Caisse d'Allocation Familiale ou tout autre organisme habilité (EDF, MSA)
- En inscrivant votre enfant dans une structure sportive (affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère en charge des Sports) et ou dans une structure culturelle référencée par le Département

2. Combien ?

- Le Pass Jeunes 76, c'est une prise en charge de 50 % du montant de l'inscription annuelle, pour les structures sportives (licence + adhésion + cours) et pour les structures culturelles (cotisation annuelle). La pratique d'une activité sportive et d'une activité culturelle simultanément est possible. Le montant de l'aide ne peut excéder 60 € pour la 1ère inscription choisie et 40 € pour la 2e soit une aide maximale de 100 € par an et par enfant pour une pratiques portive et artistique

3. Comment ?

- Il suffit de s'inscrire directement sur le portail du Département www.seinemaritime.fr/teleservices76 à compter du 1er septembre 2016 ou si vous le souhaitez, votre structure sportive et/ou culturelle peut éventuellement saisir la demande à votre place. Dans tous les cas vous devrez impérativement remettre à la structure la photocopie de votre attestation ARS ou AEEH
- Date limite d'inscription : 30 janvier 2017. L'aide est alors versée aux structures, qui appliquent la réduction au moment de l'inscription.

Renseignements : 02 35 52 64 35 ou passjeunes76@seinemaritime.fr

Inscriptions : www.seinemaritime.fr/teleservices76

Groupes de compétition Filles nées en 2006 et avant / Garçons nés en 2005 et avant

■ Groupes Compétition ■ Groupes Loisirs (pas de compétitions)

L'accès aux horaires estampillés d'un * est soumis à conditions. Voir avec Fred, directeur technique - PPA=Préparation Physique/Athlétique

Groupe	Type	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Coach(s)
Juniors Seniors Liste A/B <small>Nat/Inter-F>03et-/G>02et-</small>		Ent le matin* 17h00-19h45	Ent le matin* PPA 16h30-17h15 * 17h15-19h45 (A)	Ent le matin* PPA 14h45-15h45 * 16h00-18h15	Ent le matin* 17h00-19h45 (A) Ou 18h00-20h00 (A/B sur sélection)	Ent le matin* PPA 17h00-18h00* 18h00-19h45	Fred
Juniors Seniors Liste C <small>Rég - F>03et-/G>02et-</small>		17h45-19h45	/	PPA 14h45-15h55 * 16h00-18h15	/	PPA 17h00-18h00* 18h00-19h45	Fred
Juniors Seniors Liste D <small>Dép - F>03et-/G>02et-</small>		18h00-19h45 Fred	/	18h15-19h30 Olivier	/	/	Fred/Olivier
Jeunes Liste A <small>F=06/05/04-G=05/04/03 Régional et plus</small>		PPA 17h30-18h00 18h00-19h45	/	PPA 15h00-15h55 16h00-18h15	17h30-19h30 (si pas Elite)*	PPA 17h30-18h00 18h00-19h30	Olivier
Jeunes Liste B <small>F=06/05/04-G=05/04/03 Départemental</small>		/	18h30-19h45	/	18h15-19h45	17h00-18h00	Olivier
Jeunes Liste C <small>F=06/05/04-G=05/04/03 Non titulaires ENF</small>		/	17h30-18h30	/	17h15-18h15	/	Olivier
Perfectionnement Loisirs - F>03et+/G>02et+		/	/	18h15-19h15	/	/	Olivier ou Brevet Fédéral

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, se présenter impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe.

Ecole de Natation Filles nées en 2007 et après / Garçons nés en 2006 et après

Groupe	Type	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Coach(s)
EN - 3 - Pass compet		/	16h30-17h30	/	16h00-17h15	17h00-18h00	Olivier
EN - 2 - Pass Sport		17h00-18h00 (45 min dans l'eau)	/	12h00-13h00 (50 min dans l'eau)	/	/	Olivier
EN - 1 - Sauv Nage		17h00-18h00 (45 min dans l'eau)	/	12h00-13h00 (50 min dans l'eau)	/	/	Fred

Débutants >> Test Obligatoire pour les Filles 2007 et après et Garçons 2006 et après, le mercredi 14 septembre 2016, à 14h30

Ces nageurs débutants seront testés de la façon suivante → Saut ou plongeon du bord du bassin + Passage en immersion sous un objet flottant + Etoile de mer + Déplacement dorsal sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) + Déplacement ventral brasse sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) + Déplacement ventral sans arrêt (Jambes ou Nage Complète).

Les nageurs débutants hors Ecole de Natation (Filles 2006 et - / garçons 2005 et -) seront testés de la façon suivante → Plongeon par la tête du bord du bassin + 50m Déplacement Dos Crawlé sans arrêt (25m mini) + 50m Déplacement Brasse sans arrêt (25m mini) sans défaut dissymétrique majeur des jambes + 25m Crawl sans arrêt (25m mini).

Test Obligatoire pour ces nageurs, à 18h00 tous les jours, sauf mercredi, à partir du lundi 12 septembre

Natation Synchronisée

Test obligatoire pour les débutantes le mercredi 14 septembre 2016 à 14h30...

Attention, Filles nées en 2004 et +, parcours de l'Ecole de Natation Française obligatoire pour l'accès aux compétitions

Groupe	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi (1 sur 2)
Débutantes	/	/	14h30-16h00 Bassin 16h00-17h00 Salle	/	/	/
Challenge Benjamines	/	/	14h30-16h00 Bassin 16h00-17h00 Salle	/	/	13h30-15h00 Bassin
Challenge Espoirs	19h30-21h00 Bassin	/	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	15h00-16h30 Bassin
Challenge Juniors	19h30-21h30 Bassin	/	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	15h00-16h30 Bassin
Juniors	19h30-21h30 Bassin	18h00-19h30 Salle 19h30-20h30 Bassin	18h00-19h30 Salle 19h30-21h30 Bassin	/	/	13h30-15h00 Bassin
Toutes Catégories	19h30-21h30 Bassin	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h30 Bassin	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	13h30-15h00 Bassin

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, se présenter impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe !

Natation Adultes-Loisirs / Masters

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Olivier	18h00-19h00 19h00-20h00	/	18h15-19h30	/	/

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, **se présenter** impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe ! **Attention le lundi, 16 nageurs maximum par créneau horaire (sur 2 couloirs).**

Aquagym

Toutes nos séances
en musique !!!

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Elise Olivier	17h15-18h00 18h00-18h45 18h45-19h30	/	11h15-12h00	11h45-12h30	19h30-20h15 20h15-21h00	/

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, **se présenter** impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant.

Informations complémentaires

Dates des inscriptions pour la nouvelle saison 2016-2017 :

- Toutes sections du club, les jeudi 01 et vendredi 02 septembre et du lundi 05 au mercredi 07 septembre 2016, de 17h00 à 19h00 au Club House de l'EGQ, pelouse du Centre Nautique de Grand Quevilly.
- Forum des Associations de la Ville – Samedi 10 septembre 2016 toute la journée sur notre stand !

La reprise des différentes sections, à la piscine de Grand Quevilly, se fera à partir du :

- Lundi 12 Septembre 2016 pour la Natation Course (Jun/Sen A/B/C, Jeunes A), la Natation Synchronisée, l'Aquagym, la Natation Adultes Loisirs/Masters.
- A partir du mardi 13 septembre 2016 pour les groupes EN 3, Jeunes B/C et Jun/Sen D (Nat Course)
- lundi 19 Septembre 2016 pour l'Ecole de Natation 1 et 2 (EN1 et EN2)
Rappel : Tests pour tous les nageurs débutants le mercredi 14 septembre à 14h30 - détails : voir page précédente.
- Nous vous rappelons que l'accès aux sections sportives (et donc Hors Aquagym) est strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et ayant **obligatoirement fourni, à la date de la 1^{ère} séance de la saison**, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition **de moins d'un an** (Article L231-2 Code du sport).

Tous nos adhérents sont licenciés à la Fédération Française de Natation

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter

- Le **Directeur Technique** du club, Frédéric Krasowski, pour toutes les questions (tarifs/horaires) en rapport avec la Natation Course, l'Ecole de Natation, la Natation Perfectionnement, la Natation Adultes, ou l'Aquagym :
06 85 32 21 30 tout l'été, et toute l'année, ou par mail dès à présent à fredk@egq-natation.com
- La responsable Natation Synchronisée, Elise Marut, pour les questions en rapport avec la Natation Synchronisée : **06 15 76 52 85** à partir du **29 Août 2016** ou par mail à elise.marut@egq-natation.com

Et vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations, ainsi que la vie sportive du club sur notre site web :

www.egq-natation.com

Retrouvez nous également sur notre Page FACEBOOK :

www.facebook.com/egqnatation

Spécial AQUAGYM – Opération parrainage

20 € de réduction sur votre cotisation !!!

Comment faire ?

Vous pouvez parrainer autant de filleuls qu'il vous conviendra (amies, voisines, famille...), la réduction de 20€ s'appliquera à vous et à chacun d'entre eux !...

Condition simple pour que les gens que vous parrainez aient le statut « Nouvel adhérent » :

Ne pas avoir été inscrit pendant la saison 2015-2016, et que vous soyez de votre côté aussi réinscrit pour la nouvelle saison 2016-2017...

Pour que nous prenions en compte le parrainage, vous devrez découper et remplir le bon ci-dessous, le compléter et nous le retourner entre le 16 septembre et le 31 octobre 2016, dernier délai !

Après vérifications, un chèque nominatif établi par l'EGQ de 20€ vous sera alors adressé, courant novembre 2016, ainsi qu'à votre (vos) filleul(s) ... N'hésitez plus et parlez-en autour de vous !!!

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires, contactez-nous au 02-35-67-34-43 ou par mail à contact@egq-natation.com !!!...

A découper -----

PARRAINAGE 2016-2017 – AQUAGYM

A retourner, complété, avant le 31/10/2016

Nom/Prénom Parrain N° adhérent 2015-2016 :.....
N° adhérent 2016-2017 :.....

Nom/Prénom Filleul 1 N° adhérent 2016-2017 :.....

Nom/Prénom Filleul 2 N° adhérent 2016-2017 :.....

Nom/Prénom Filleul 3 N° adhérent 2016-2017 :.....

Réservé administration EGQ :

Contrôle effectué le

Chèque Parrain N°

Chèque Filleul 1 N°

Chèque Filleul 2 N°

Chèque Filleul 3 N°

Nos Partenaires Club et Fédération Française de Natation

 <p>C.E.R. RÉSEAU c'est être responsable</p>	<h3>Auto Ecole CER ROBLIN</h3> <p>10% de Réduction pour les adhérents de l'EGQ, dans les 4 Autos-Ecoles ROBLIN du réseau CER, sur présentation d'un justificatif d'inscription, à retirer directement auprès du club.</p> <p>Site Web >> http://www.cer-roblin.com</p>
 <p>nataquashop L'équipementier spécialisé de la natation</p>  <p>arena®</p>	<h3>NATAQUASHOP ARENA</h3> <p>15% de Réduction pour les adhérents de l'EGQ sur l'ensemble de la boutique en ligne de notre partenaire Equipement textile et Matériel Natation, en utilisant le code Promo Club, disponible aux inscriptions, ou sur le site web de l'Espadon.</p> <p>Site Web >> http://www.nataquashop.com</p>
 <p>WELCOMSPORT CONCENTREZ-VOUS SUR VOS PERFORMANCES, NOUS NOUS OCCUPONS DU RESTE</p>   <p>Campanile</p> <p>Kyriad HOTEL</p>	<h3>LOUVRE HOTEL</h3> <p>LOUVRE HOTEL : Le programme Welcome Sport, WelcomSport est la solution hébergement dédiée aux sportifs ! Que vous participiez à une compétition de natation, nage libre, plongeon ou natation synchronisée, les hôtels Campanile, Kyriad et Kyriad Prestige vous accueillent de façon privilégiée. En club ou simplement licencié, vous bénéficiez de nombreux avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tarifs préférentiels• Menus sportifs et collations• Départ jusqu'à 17H <p>Site Web >> http://b2b.louvrehotels.com</p>